



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
POLITIQUE RÉGIONALE

Plan de gestion annuel 2002 Final

TABLE OF CONTENTS

1.	DÉFINITION DE LA MISSION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	4
2.	CONTRIBUTION DE LA DG «POLITIQUE RÉGIONALE» À LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	4
3.	ACTIVITÉS ANNUELLES.....	8
3.1.	Activité A: Interventions régionales de l'Union européenne.....	8
3.1.1.	Description	8
3.1.2.	Objectifs pour 2002	9
3.1.3.	Indicateurs/résultats attendus	11
3.1.4.	Ressources globales.....	12
3.1.5.	Actions spécifiques à entreprendre.....	13
3.2.	Activité B: interventions dans le cadre de la préadhésion	13
3.2.1.	Description	13
3.2.2.	Objectifs pour 2002	13
3.2.3.	Indicateurs/résultats attendus	14
3.2.4.	Ressources globales.....	14
3.2.5.	Actions spécifiques à entreprendre.....	14
3.3.	Activité C: Contrôles des dépenses régionales et des dépenses liées à la préadhésion.....	15
3.3.1.	Description	15
3.3.2.	Objectifs pour 2002	15
3.3.3.	Indicateurs/résultats attendus	15
3.3.4.	Ressources globales.....	16
3.3.5.	Actions spécifiques à entreprendre.....	16
3.4.	Activité D: soutien opérationnel général, élaboration de la politique incluse.....	16
3.4.1.	Description	16

3.4.2.	Objectifs pour 2002	17
3.4.3.	Indicateurs/résultats attendus	18
3.4.4.	Ressources globales.....	19
3.4.5.	Actions spécifiques à entreprendre.....	19
3.5.	Activité E: soutien administratif général.....	20
3.5.1.	Description	20
3.5.2.	Objectifs pour 2002	20
3.5.3.	Indicateurs/résultats attendus	21
3.5.4.	Ressources globales.....	21
3.5.5.	Actions spécifiques à entreprendre.....	22

1. DEFINITION DE LA MISSION DE LA DIRECTION GENERALE

Nous avons pour mission de renforcer la cohésion économique et sociale, c'est-à-dire de réduire les disparités entre les niveaux de développement des régions de l'Union européenne.

Les politiques et programmes de développement régional visent à promouvoir un degré élevé de compétitivité et d'emploi. En cofinçant des projets d'infrastructures, en développant la société de l'information ou en soutenant la création de nouvelles entreprises, nous aidons les régions les moins prospères ou en difficulté structurelle à générer un développement durable.

Nous gérons trois grands fonds:

- le Fonds européen de développement régional, qui intervient dans tous les États membres;
- le Fonds de cohésion, qui cofinance des projets liés aux transports et à l'environnement dans les quatre États membres dont le PNB est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire (Espagne, Portugal, Grèce et Irlande);
- l'Instrument structurel de préadhésion (ISPA), qui aide les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à développer leurs réseaux de transports et à améliorer leur situation environnementale.

Nous visons à mettre en œuvre des politiques structurelles efficaces et performantes:

- qui soient conformes aux principes d'une saine gestion financière;
- qui soient profitables et compréhensibles pour le citoyen européen;
- qui contribuent directement à créer les conditions d'une réussite de l'élargissement de l'Union européenne.

2. CONTRIBUTION DE LA DG «POLITIQUE REGIONALE» A LA COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Les objectifs de tous les instruments financiers gérés par la DG «Politique régionale» sont précisés dans les règlements respectifs du Conseil. Des données détaillées sur ces objectifs figurent à l'annexe 1.

Pour 2002, ces objectifs seront transposés dans les priorités suivantes:

Priorité 1 de la DG «Politique régionale»: amélioration de la qualité des programmes des Fonds structurels pour 2000-2006 ainsi que des projets des Fonds structurels et du Fonds de cohésion

Les négociations relatives aux interventions des Fonds structurels étant à présent presque terminées pour les objectifs n° 1 et 2 et l'adoption des initiatives communautaires INTERREG et URBAN étant bien avancée, la DG se concentrera désormais sur la qualité de la mise en œuvre des programmes. Des efforts particuliers seront consentis pour évaluer les rapports annuels et préparer de façon approfondie les réunions annuelles avec les autorités de gestion, préparer

l'évaluation et l'examen à mi-parcours (y compris les orientations) et analyser et approuver les grands projets, tant pour les Fonds structurels que pour le Fonds de cohésion. En ce qui concerne le Fonds de cohésion, l'équilibre entre projets environnementaux et projets de transport fera l'objet d'un suivi particulier. La DG s'efforcera aussi tout particulièrement d'encourager des discussions thématiques et l'échange des meilleures pratiques au sein des divers comités de suivi et entre ceux-ci.

En outre, la DG renforcera le partenariat en vue de rendre plus opérationnel et efficace le partage des responsabilités entre les différents niveaux administratifs et de responsabilité (communautaire, national, régional et local) et d'accroître la valeur ajoutée de l'apport des services de la Commission. L'activité déployée et l'expérience acquise dans ce domaine va à la fois contribuer aux travaux de la Commission en matière de gouvernance et en bénéficier.

L'ensemble des actions relevant de cette priorité sont également étroitement liées à la priorité concernant le développement durable, indiquée dans la décision de stratégie de politique annuelle (SPA) de la Commission.

Priorité 2 de la DG «Politique régionale»: gestion du passé – clôture et avancement de programmes et projets datant d'avant 2000

D'ici à la fin de l'année 2002, tous les programmes et projets approuvés avant 1994 devraient être clôturés.

En ce qui concerne la période précédente des Fonds structurels (1994-1999), un grand nombre de rapports finals et de demandes de paiement finales sont attendus, qui nécessiteront une redistribution des ressources. La DG effectuera également un grand nombre d'évaluations ex-post relatives à cette période. Les engagements restant à liquider pour les projets du Fonds de cohésion devraient entraîner des demandes de paiement et donc une réduction substantielle des engagements non soldés.

Priorité 3 de la DG «Politique régionale»: gestion financière, contrôle et simplification

La Commission a beaucoup investi et continuera à investir dans une gestion correcte des Fonds, au sein de son administration comme dans les régions et les pays candidats. Cela sera particulièrement important pour les programmes pour lesquels des engagements en 2000 n'ont pas entraîné de paiements correspondants en 2002 parce que la différence entre ces chiffres sera dégagée d'office l'année suivante.

Pour assister la Commission dans cette tâche, les audits de systèmes seront poursuivis mais en 2002, ils seront accompagnés de contrôles spécifiques des dépenses déclarées à la clôture de l'intervention, tant pour une sélection de programmes que pour une sélection de paiements directs liés à des projets (y compris du Fonds de cohésion). L'audit des systèmes de gestion et de contrôle mis en place dans les pays candidats pour la mise en œuvre de l'ISPA sera achevé. Au cours d'une deuxième étape, des visites de contrôle seront effectuées sur un échantillon limité de projets. Des audits de vérification du respect des critères applicables à une gestion plus décentralisée seront effectués dans les pays candidats qui demandent une telle gestion décentralisée (voir priorité 5 ci-dessous).

Concernant la simplification, la Commission veillera à ce que les règles et procédures soient appliquées conformément à la lettre et à l'esprit du règlement, tout en évitant une bureaucratie inutile. Un effort particulier sera fait, en coopération avec les États membres, pour examiner si la procédure relative à l'adoption des projets du Fonds du cohésion et de leurs modifications peut être simplifiée. En outre, la mise en œuvre des nouveaux circuits financiers sera améliorée et un système intégré de flux de travaux «sans papier» avec une fonction de notification sera mis au point.

Priorité 4 de la DG «Politique régionale»: préparation de la future politique régionale

Les préparations de la politique régionale au-delà de 2006 vont s'accélérer. Un premier rapport intérimaire sur la cohésion sera présenté en janvier. Des séminaires sur les thèmes sélectionnés dans le second rapport sur la cohésion seront organisés. Les travaux des «groupes de prospective» se poursuivront et d'autres débats et interventions de haut niveau auront lieu. Les travaux de conception comprendront ceux qui portent sur l'intégration de la dimension territoriale de l'Union, en vue de son développement durable et équilibré.

Priorité 5 de la DG «Politique régionale»: défi à relever d'une Union européenne élargie

L'année 2002 sera importante pour la préparation à l'élargissement. Les pays candidats devront, notamment, désigner les structures chargées de la mise en œuvre des Fonds structurels. Conformément à la feuille de route relative à l'adhésion, les pays candidats les plus avancés sont invités à soumettre leur premier projet de plan de développement, qui sera analysé et débattu avec la Commission. La DG élaborera également d'autres orientations pour les pays candidats concernant leurs programmes des Fonds structurels. La participation des pays candidats aux programmes INTERREG constitue une première expérience pratique et une attention plus grande sera accordée à leurs programmes transfrontaliers internes, qui relèveront d'INTERREG après l'adhésion. Enfin, la DG jouera un rôle actif dans les négociations relatives au chapitre 21.

En ce qui concerne les projets ISPA, la DG continuera à en améliorer la préparation et l'exécution et, à la lumière des résultats concrets atteints, poursuivra la préparation d'un «système de mise en œuvre décentralisée élargie» (EDIS).

L'ensemble des actions relevant de cette priorité sont étroitement liées à la priorité concernant l'élargissement, indiquée dans la décision de SPA de la Commission.

Priorité 6 de la DG «Politique régionale»: information du citoyen européen et publicité

La stratégie de communication sera axée sur l'enrichissement de l'information sur les programmes, les projets exemplaires et la politique régionale proprement dite. La stratégie et les activités de la DG en matière d'information et de publicité viseront à:

- rendre plus visibles l'impact et la valeur ajoutée de la politique régionale;

- renforcer la gestion des Fonds structurels et améliorer les capacités administratives régionales;
- préparer l'avenir de la politique structurelle dans une Union élargie;
- développer le partenariat en vue de la transparence;
- développer des réseaux et des canaux de diffusion d'informations efficaces.

Les moyens de publication électronique et sur papier seront sans cesse revus, la communication interne sera améliorée, de même que la coopération interinstitutionnelle et les réseaux avec la presse régionale. Un certain nombre d'événements et de conférences accompagneront la mission de la DG en 2002. Cette priorité sera intégrée dans les activités générales de la DG.

Ressources

Les politiques mises en œuvre par la DG «Politique régionale» font l'objet d'une évaluation continue, conformément à un plan d'évaluation déterminé, sur lequel des informations plus détaillées figurent à l'annexe 1.

La mise en œuvre des activités essentielles du plan de gestion annuel dépend dans une certaine mesure de facteurs externes, tels que la soumission à temps de documents par les États membres. Les facteurs suivants, notamment, entrent en ligne de compte:

- clôture des programmes;
- soumission des projets dans les délais;
- soumission à temps de documents précis et appropriés concernant les engagements et les paiements.

Pour 2002, les objectifs seront mis en œuvre au moyen des ressources suivantes:

- (1) Les ressources humaines statutaires disponibles pour la mise en œuvre de ce plan de gestion représentent 468 postes. Ce chiffre inclut les 24 postes que la Commission a alloués à la DG «Politique régionale» dans le cadre de l'APB 2002, suite aux décisions du groupe de pilotage.

Parmi ces 24 postes, 7 seront affectés à la priorité «élargissement», conformément à la décision de la Commission sur l'APB 2002. L'allocation des autres postes sera décidée ultérieurement, dès que des précisions seront connues sur leur nature (répartition par catégorie) et le moment de leur mise à disposition.

De plus, un certain nombre de redéploiements internes seront opérés en fonction de l'évolution des activités de la DG «Politique régionale». Conformément aux décisions du groupe de pilotage, la DG «Politique régionale» redéploiera, à partir de 2002, 7 postes en provenance de l'activité «Assistance technique et actions innovatrices». Au cours de l'exercice 2002, 3 postes seront ainsi redéployés; les 4 autres seront redéployés au cours des exercices 2003 et 2004.

La DG «Politique régionale» procédera également à d'autres redéploiements en provenance d'activités qui seront en baisse et demanderont moins de ressources en 2002, à savoir la négociation des programmes au titre des objectifs n° 1 et 2 et l'évaluation ex-ante des programmes. Les activités qui seront en hausse et qui seront renforcées en ressources en 2002, outre la préadhésion, concernent la clôture des anciens programmes et projets de la période 1994-1999, le contrôle, le suivi pro-actif des programmes, le renforcement de la culture d'évaluation et la mise en œuvre de la réforme à la DG «Politique régionale» sous tous ses aspects (circuits financiers, programmation stratégique et IRMS, archivage, système de flux de travaux, formation et orientation professionnelle).

- (2) Les ressources administratives nécessaires devraient rester plus ou moins stables (4,3 millions d'euros pour l'année).
- (3) Le budget opérationnel résulte des perspectives financières pour 2000-2006. Les ressources indiquées dans l'avant-projet de budget pour 2002 s'élèvent à:

	<i>Engagements (en millions d'euros)</i>	<i>Paiements (en millions d'euros)</i>
<i>Intitulé 2: Interventions structurelles</i>		
<i>FEDER et autres actions régionales</i>	<i>17 799,43</i>	<i>46 548,16</i>
<i>Fonds de cohésion</i>	<i>2 789,00</i>	<i>2 600,00</i>
<i>Intitulé 7: ISPA</i>	<i>1 087,00</i>	<i>884,00</i>
<i>TOTAL</i>	<i>21 679,73</i>	<i>50 036,46</i>

3. ACTIVITES ANNUELLES

3.1. Activité A: Interventions régionales de l'Union européenne

3.1.1. Description

La première activité de la DG «Politique régionale» concerne l'essentiel de son budget, à savoir les interventions régionales dans les États membres. Cette activité se subdivise en six sections:

- A0: Événements
- A1: FEDER - Objectif n° 1
- A2: FEDER - Objectif n° 2
- A3: FEDER - Initiatives communautaires

- A4: FEDER - Actions innovatrices et assistance technique
- A5: Fonds de cohésion

3.1.2. Objectifs pour 2002

L'essentiel des ressources opérationnelles, administratives et humaines de la DG concernant cette activité. En résumé, les objectifs suivants peuvent être mentionnés:

A0: événements

Les événements à organiser en 2002 sont axés sur le débat concernant l'avenir de la politique structurelle dans une Union élargie (série de séminaires concernant le deuxième rapport sur la cohésion et une conférence après la fin des négociations relatives à l'élargissement), les accords de partenariat avec les États membres et les autorités de gestion (deux séminaires sur l'échange des meilleures pratiques en matière d'actions de publicité, trois ou quatre séminaires pour les bureaux de représentation à Bruxelles) et un certain nombre d'événements destinés à renforcer la coopération en réseau avec les journalistes/médias et les éditeurs.

A1 et A2: FEDER - Objectifs n° 1 et 2

L'objectif de l'année dernière visant à faire adopter tous les programmes a été atteint à quelques exceptions près seulement. En 2002, des rapports annuels sont exigés pour presque tous les programmes. Des réunions annuelles seront ensuite organisées entre la Commission et les autorités de gestion. Ces rapports et réunions constituent un des principaux outils de gestion en vue d'améliorer la qualité des programmes. La participation aux réunions régulières du comité de suivi ainsi que les visites de projets et la résolution de questions particulières constituent un autre outil important. En outre, la fonction de coordination exercée par la DG vis-à-vis tant des régions que d'autres services ne doit pas être sous-estimée. Cela suppose:

- d'accroître **l'impact socio-économique** des actions cofinancées par la Communauté:
 - assurer le suivi en matière de définition et d'application des critères de sélection utilisés au niveau national et régional pour le choix des projets à cofinancer;
 - animer des groupes thématiques et l'exploitation des évaluations effectuées au niveau national;
 - diffuser les bonnes pratiques;
 - préparer l'évaluation et la révision à mi-parcours de chaque programme;
- d'améliorer le **respect de la réglementation communautaire**:

- assurer le suivi des engagements pris dans ce domaine par les États membres lors de la programmation;
- favoriser le développement des réseaux nationaux d'orientation, le suivi et le contrôle dans les domaines plus sensibles, et notamment dans le domaine de l'environnement;
- d'accroître la **visibilité** de la politique communautaire de cohésion, c'est-à-dire promouvoir une séance thématique spécifique au niveau national avec l'ensemble des responsables nationaux et régionaux en la matière.

Un autre objectif sera d'assurer une approbation en temps utile des grands projets, pour lesquels les demandes devraient augmenter en 2002.

Enfin, la DG s'efforcera de clôturer un maximum de programmes et de projets datant d'avant 2000 (voir point 3.1.3 ci-dessous).

A3: FEDER - Initiatives communautaires

- Adoption de l'ensemble des programmes pour le début de l'année 2002, ainsi que des compléments de programmes reçus et approuvés.
- Communication aux institutions de l'UE et au grand public des résultats des négociations et de la mise en œuvre des programmes INTERREG et URBAN.
- Préparation de l'évaluation à mi-parcours (par l'autorité de gestion) pour chaque intervention en vue d'achever les évaluations pour la fin de l'année 2003.
- Poursuite des efforts visant une meilleure coordination d'INTERREG et des instruments financiers externes (PHARE, TACIS, MEDA, CARDS, EDF).

A4: FEDER - Actions innovatrices et assistance technique

- Adoption au début de l'année 2002 des demandes de programmation restantes pour 2001.
- Examen des demandes de programmation de 2002 pour fin octobre (l'adoption dépendra des crédits disponibles).
- Préparation de la diffusion des meilleures pratiques et des résultats afin d'améliorer la qualité des programmes des Fonds structurels

A5: Fonds de cohésion

Dans ce domaine, les objectifs sont les suivants:

- engager la totalité des ressources allouées pour 2002, dont 50 % au cours du premier semestre;

- rétablir progressivement l'équilibre entre transports et environnement pour les dotations concernant la période 2000-2002.

3.1.3. Indicateurs/résultats attendus

A0: Événements

- Une conférence après la fin des négociations relatives à l'élargissement.
- Un séminaire sur les zones de montagne, à organiser conjointement avec le DG «Agriculture», à l'automne.
- Deux séminaires sur l'échange des meilleures pratiques dans le domaine des actions de publicité.
- Trois ou quatre séminaires pour les bureaux de représentation régionaux à Bruxelles.
- Un ou deux événements et des activités connexes (publications) concernant les relations avec les institutions de l'Union européenne.
- Trois événements visant à renforcer la coopération en réseau avec les journalistes/médias et les éditeurs.

A1 et A2: Objectifs n° 1 et 2 du FEDER

- Adoption avant la fin du mois d'avril 2002 de toutes les interventions.
- Adoption d'une position de la Commission sur tous les compléments de programmation dans les deux mois suivant leur réception.
- Élaboration d'un contrat d'évaluation à mi-parcours (par l'autorité de gestion) pour chaque intervention pour la fin de l'année.
- Organisation d'une ou de deux discussions thématiques avec chaque État membre.
- Organisation d'une réunion d'information avec chaque État membre.
- Clôture pour la fin du mois d'octobre de tous les programmes et projets datant d'avant 1994 et pour la fin du mois de décembre de tous les programmes relevant de l'objectif n° 2 concernant la période 1994-1996.
- Clôture d'un nombre important de programmes et projets plus anciens de la période 1994-1999.

A3: FEDER - Initiatives communautaires

- Adoption avant la fin du mois de juin 2002 de toutes les interventions.
- Adoption d'une position de la Commission sur tous les compléments de programmation dans les deux mois suivant leur réception.

- Présentation d'une communication de la Commission sur les négociations et la mise en œuvre des programmes INTERREG et URBAN avant la fin du mois de décembre.
- Élaboration d'un cadre d'évaluation à mi-parcours pour chaque intervention pour la fin de l'année.
- Clôture pour la fin du mois d'octobre de tous les programmes et projets datant d'avant 1994.
- Clôture d'un nombre important de programmes et projets plus anciens de la période 1994-1999.

A4: FEDER - Actions innovatrices et assistance technique

- Adoption avant la fin du mois d'avril de tous les programmes restants pour 2001.
- Examen avant la fin du mois d'octobre de tous les programmes recevables pour 2002.
- Clôture pour la fin du mois d'octobre de tous les projets datant d'avant 1994.
- Clôture pour la fin du mois de décembre de 75 % des projets de 1994-1999.

A5: Fonds de cohésion

- Une décision de la Commission relative à l'ensemble des projets complets et recevables dans les trois mois suivant leur réception.
- Équilibre cumulatif (c'est-à-dire de 2000 jusqu'à la date de la mesure) entre projets environnementaux et de transport (l'objectif étant de rétablir progressivement l'équilibre 50/50).
- Clôture pour la fin du mois de décembre de 20 % des projets de la période 1993-1999, surtout des projets les plus anciens.

3.1.4. Ressources globales

Pour cette activité, les efforts liés aux négociations relatives aux interventions des objectifs n° 1 et 2 et à la gestion des actions innovatrices diminueront. Toutefois, comme le fait apparaître l'exercice du groupe de pilotage, d'autres actions liées à la gestion des programmes nécessiteront des efforts supplémentaires, par exemple une gestion pro-active des programmes (par les comités de suivi et les réunions annuelles) et la clôture des anciens programmes et projets.

3.1.5. *Actions spécifiques à entreprendre*

L'ensemble des actions liées à cette activité sont contenues dans l'IRMS (système de gestion intégrée des ressources) de la DG. À titre d'exemple, les actions suivantes peuvent être mentionnées:

- clôture d'anciens programmes datant d'avant 2000;
- organisation de discussions thématiques dans les États membres;
- mise en œuvre d'actions destinées à améliorer l'information et la publicité dans les États membres.

3.2. **Activité B: interventions dans le cadre de la préadhésion**

3.2.1. *Description*

La seconde activité est subdivisée en quatre sections.

- B1: ISPA
- B2: Programme préparatoire spécial
- B3: PHARE/CBC et son alignement sur INTERREG
- B4: Examen analytique et négociations

3.2.2. *Objectifs pour 2002*

Les objectifs concernant l'activité liée à la préadhésion peuvent être subdivisés comme suit: objectifs concernant l'élargissement en général et objectifs concernant la gestion de projets liés à la préadhésion.

En ce qui concerne les **questions générales**, les objectifs suivants peuvent être mentionnés:

- Conformément au calendrier établi par le Conseil européen, la DG contribuera à la **clôture provisoire du chapitre 21 des négociations**.
- La DG **permettra aux candidats de participer aux Fonds structurels et d'en bénéficier pleinement** après leur adhésion (en leur fournissant des orientations stratégiques et administratives).
- Transmission par les pays candidats des **projets de plan de développement** ou des projets de documents de programmation uniques (DOCUP), de manière informelle.

La Commission accordera une attention particulière aux zones qui bordent les frontières des pays candidats. Pour une transition sans heurts vers une Union élargie, il est essentiel d'améliorer le fonctionnement de la coopération transfrontalière actuelle, notamment entre INTERREG et les instruments financiers externes (PHARE, TACIS, MEDA, CARDS, EDF). En ce qui concerne la gestion des projets ISPA, les objectifs suivants peuvent être mentionnés:

- La **réserve de projets** doit être renforcée. Au besoin, la DG aidera les pays candidats à soumettre en temps voulu des demandes de projets de bonne qualité.
- La création de nouvelles possibilités suppose un **effet de levier plus important**, par exemple par une participation accrue de partenaires du secteur privé.
- Afin de rapprocher la gestion des projets de ceux qui en bénéficient et donc de **rendre le processus de mise en œuvre plus efficace**, la DG décentralisera le plus possible cette mise en œuvre dans les pays candidats.

3.2.3. *Indicateurs/résultats attendus*

En ce qui concerne les questions générales, les indicateurs suivants peuvent être mentionnés:

- nombre de négociations du chapitre 21 provisoirement clôturées;
- soumission pour fin mars 2002 d'un document d'orientation.

En ce qui concerne la gestion des projets ISPA, les indicateurs suivants peuvent être mentionnés:

- projets adoptés;
- nombre de pays pour lesquels le «système de mise en œuvre décentralisée élargie» (EDIS) peut être appliqué.

3.2.4. *Ressources globales*

Cette activité, qui constitue également une priorité de la Commission, requerra des efforts supplémentaires, en ce qui concerne tant la préparation administrative que la gestion des projets.

3.2.5. *Actions spécifiques à entreprendre*

L'ensemble des actions liées à cette activité sont contenues dans l'IRMS (système de gestion intégrée des ressources) de la DG. Elles concernent toutes la priorité «élargissement» de la Commission. À titre d'exemple, les actions suivantes peuvent être mentionnées:

- approbation de 60 nouveaux projets ISPA sur 80;
- système de mise en œuvre décentralisée élargie (EDIS) des projets ISPA;
- orientations pour les pays candidats en ce qui concerne la programmation des Fonds structurels;
- séminaires destinés à préparer les pays candidats administrativement à la gestion des Fonds structurels.

3.3. **Activité C: Contrôles des dépenses régionales et des dépenses liées à la préadhésion**

3.3.1. *Description*

Cette activité, qui a pris de l'importance avec la réforme de la Commission, contribue à une utilisation adéquate des crédits communautaires alloués aux Fonds structurels, au Fonds de cohésion et à l'ISPA.

3.3.2. *Objectifs pour 2002*

- La réglementation sur les Fonds structurels établit clairement que les contrôles relèvent d'abord de la responsabilité des États membres. Un des objectifs de la DG est donc de **veiller à ce que des systèmes appropriés soient mis en place** et à ce que les États membres **réduisent les erreurs** constatées dans la déclaration d'assurance. Ces objectifs seront poursuivis en donnant aux États membres des orientations et des conseils et en effectuant des audits de systèmes.
- Outre la responsabilité des États membres, la Commission est elle-même chargée d'effectuer des **contrôles sur place** en rapport avec les dépenses des Fonds structurels, du Fonds de cohésion et de l'ISPA. À cet égard, la priorité pour le premier semestre sera de compléter les enquêtes sur les dépenses directes et les audits des systèmes de contrôle ex-post pour la période 1994-1999 et des systèmes de gestion et de contrôle requis au cours de la période 2000-2006. Au cours du deuxième semestre, la priorité sera de lancer l'audit des demandes de paiement final reçues pour les programmes de 1994-1999.
- La DG créera une **synergie plus grande entre les aspects opérationnels et de contrôle des programmes de gestion**. Les unités d'audit prendront en considération les risques identifiés par les unités géographiques dans la gestion financière des programmes et ces dernières veilleront davantage à ce qu'un suivi soit donné aux recommandations formulées dans les rapports de mission.
- Le règlement ISPA prévoit que les pays candidats établissent des systèmes sains de gestion financière des crédits ISPA. Il prévoit également la possibilité d'une mise en œuvre décentralisée élargie de l'ISPA lorsque certaines conditions sont remplies. La DG vérifiera que les systèmes de gestion garantissent adéquatement l'utilisation correcte des crédits et participent à la préparation de la mise en œuvre décentralisée élargie en donnant des conseils et en formulant des recommandations.

3.3.3. *Indicateurs/résultats attendus*

- Nombre de missions de contrôle sur place effectuées. Il y en aura au moins huit par équipe de deux membres du personnel au cours de l'année.
- Les descriptions de système fournies par l'ensemble des autorités de gestion pour la période 2000-2006 auront été examinées.

- La méthodologie des audits de clôture de 1994-1999 sera établie et adoptée avec les autres directions générales chargées des Fonds structurels d'ici à la fin du mois de mars 2002.
- Les rapports d'audit et lettres d'observation devraient être achevés dans les deux mois suivant la mission.

3.3.4. *Ressources globales*

À la lumière de la discussion du groupe de pilotage, de la SPA de 2002 et de la réforme administrative, cette activité devra être renforcée considérablement.

3.3.5. *Actions spécifiques à entreprendre*

L'ensemble des actions liées à cette activité sont contenues dans l'IRMS (système de gestion intégrée des ressources) de la DG. À titre d'exemple, les actions suivantes peuvent être mentionnées:

- achèvement de l'ensemble des analyses de systèmes;
- examen des progrès réalisés par l'ensemble des pays candidats dans la préparation du système de mise en œuvre décentralisée élargie.

3.4. **Activité D: soutien opérationnel général, élaboration de la politique incluse**

3.4.1. *Description*

Si les activités A et B sont axées sur des États membres ou pays candidats déterminés, cette activité-ci soutient les efforts de la Commission en général. Elle couvre une série de domaines, tels que l'analyse socio-économique, la conception de la politique à mener, la coordination des interventions des Fonds structurels, l'évaluation, l'information et la communication ainsi que les relations avec les autres institutions et la préparation de la future politique des Fonds structurels. Il est utile de distinguer, à l'intérieur de cette activité, les éléments liés à l'élaboration de la politique de ceux qui concernent le soutien opérationnel.

Élaboration de la politique

La politique régionale n'est pas statique. Bien qu'elle s'attaque aux faiblesses structurelles dans le contexte social et économique de l'UE, elle requiert un suivi et un développement continu. En outre, son interaction avec d'autres politiques de l'UE doit sans cesse être adaptée. Enfin, la réglementation a une durée d'application limitée et devra être révisée. Cette révision est nécessaire en particulier dans la perspective de l'élargissement considérable de l'UE dans les prochaines années.

Soutien opérationnel

D'autres éléments dans le cadre de cette activité concernent davantage le soutien opérationnel de la mise en œuvre de la réglementation des Fonds structurels.

3.4.2. Objectifs pour 2002

Les principaux objectifs de cette activité sont les suivants:

Élaboration de la politique

- Bien que 2002 ne soit que la troisième année de la période de programmation des Fonds structurels, il est important de **préparer adéquatement la future politique de cohésion**, après 2006. Cette préparation durera un certain nombre d'années.
- L'UE contribue à la politique régionale des États membres parce qu'elle est en mesure d'injecter des capitaux dans les régions défavorisées mais également parce qu'elle encourage les États membres à mieux cibler et programmer leurs interventions. Cela n'est pas toujours visible et il est donc important de mettre en évidence et d'accroître la **valeur ajoutée de la participation de l'UE** à la politique régionale. Il importe notamment de veiller à ce que les mécanismes de l'allocation de la réserve de performance (en 2003) soient en place.
- Maintenir une **image intégrée et unifiée de l'Union européenne**. Cela suppose une approche plus coordonnée entre les Fonds, tout en respectant leurs spécificités, et des interventions et une mise en œuvre des Fonds structurels qui soient cohérentes avec les autres politiques de l'UE. Cela implique également un renforcement de la coopération entre la Commission et le groupe BEI.

Soutien opérationnel

- Les actions relevant de l'activité A et quelques-unes des actions de l'activité D contribuent directement à **améliorer la qualité** des interventions des Fonds structurels.
- Les premières années d'expérience dans le cadre de la réglementation actuelle ont mis en évidence un certain nombre de **difficultés pratiques**. Certaines d'entre elles sont liées à des problèmes administratifs internes. La DG s'efforcera de distinguer ces problèmes et de proposer des solutions. Une **simplification des procédures** est prévue, pour l'adoption/la modification des interventions comme pour l'adoption/la modification des projets.
- Garantir une approche coordonnée pour la mise en œuvre d'INTERREG, en particulier du volet C (coopération interrégionale), par l'approbation d'un programme de soutien (INTERACT), qui couvrira également des questions liées aux volets A et B.

- Soutenir la mise en œuvre d'actions à caractère urbain dans les programmes des Fonds structurels par la création d'un réseau URBAN, la poursuite des travaux concernant l'audit urbain, la préparation des documents de travail pour le sous-groupe CDRR, etc., et la préparation du forum urbain qui doit avoir lieu au printemps 2003.
- L'évaluation constitue un instrument essentiel pour améliorer la gestion des Fonds structurels, du Fonds de cohésion et de l'ISPA. Étant donné que la responsabilité première de cette gestion incombe ou passe progressivement aux États membres ou aux pays candidats, il est important de **renforcer la culture de l'évaluation dans les États membres et les pays candidats**. Parallèlement, la Commission est tenue d'effectuer un certain nombre d'évaluations pour des raisons liées à son obligation de justifier sa politique et doit en tirer des enseignements en vue de l'adaptation de la politique régionale.
- Les relations avec les autres institutions (Parlement européen, Comité des régions et Comité économique et social) seront axées sur la garantie de la qualité et de la recevabilité de dossiers concernant des questions de politique régionale et la promotion de la coopération avec les autres institutions. En outre, on veillera à ce que les flux d'information soient efficaces et utiles à tous. Les institutions devraient également être considérées comme nos partenaires de communication. Les membres de ces institutions devraient participer pleinement aux événements de la DG «Politique régionale» et une documentation et des données adaptées devraient autant que possible être mises à leur disposition.
- La question générale de l'information et de la communication internes et externes de la DG «Politique régionale» concerne un grand nombre d'activités, qui requièrent une mise à jour, une évolution technique et une évaluation constantes. Une des principales activités en 2002 sera la mise en place d'accords de partenariat pour la mise en œuvre du règlement concernant l'information et la publicité. En 2002, notre programme de publications sera accompagné d'un certain nombre de projets sélectionnés (brochures sur les grands succès «territoriaux», «thématiques» et «nationaux»). En ce qui concerne le site «INFOREGIO», une interactivité plus grande avec les utilisateurs internes et externes sera recherchée. D'autres activités concernent le renforcement de la gestion de l'information et de la documentation internes et externes.
- En 2002, la DG «Politique régionale» lancera le nouveau site Info regio, qui correspond à la logique d'un portail thématique offrant les services en ligne sur Europa. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la communication «Vers la Commission en ligne, EUROPA 2ème génération», adoptée le 6 juillet 2001.

3.4.3. Indicateurs/résultats attendus

Élaboration de la politique

- Organisation de 10 séminaires sur le thème du 2^e rapport sur la cohésion.

- Lancement d'études dans le cadre de l'aménagement du territoire.
- Six à huit réunions du groupe de travail chargé du développement territorial et urbain au sein du Comité pour le développement et la reconversion des régions.
- Cinq réunions des groupes de prospective.
- Présentation du premier rapport d'étape en janvier.
- Un document sur la valeur ajoutée de la Communauté pour fin juin 2002.
- Publications: 5 à 7 publications spécifiques, jusqu'à 10 publications sur les séminaires de suivi concernant le rapport sur la cohésion, programme de publications en cours (15 à 20), rapports annuels (2).

Soutien opérationnel

- Orientations relatives à l'examen à mi-parcours pour septembre 2002.
- Au moins deux réunions du groupe d'évaluation avec les États membres.
- Propositions de simplification pour le Fonds de cohésion pour fin octobre.
- Au moins un produit régional conjoint entre les Fonds structurels et le groupe BEI pour la fin de l'année.
- Passage du nombre de visites du site Internet de 75 000 à 100 000/mois.
- 6 à 7 000 demandes d'informations externes et internes.
- Distribution de 200 000 documents sur demande.
- Gestion de cinq nouveaux contrats et un appel d'offres pour un nouveau contrat de communication.
- Organisation d'une journée d'information sur INTERREG.

3.4.4. Ressources globales

Les activités liées aux projets d'assistance technique requerront moins de ressources, étant donné que la Commission a réduit le nombre de projets dans ce domaine. Toutefois, davantage de ressources sont nécessaires pour renforcer la culture de l'évaluation et préparer la future politique de la cohésion (dans la perspective de l'élargissement).

3.4.5. Actions spécifiques à entreprendre

L'ensemble des actions liées à cette activité sont contenues dans l'IRMS (système de gestion intégrée des ressources) de la DG. À titre d'exemple, les actions suivantes peuvent être mentionnées:

- La DG prendra en charge le «Groupe de travail de la Commission sur les régions frontalières», qui assurera la coordination et le suivi des actions proposées dans la communication sur l'impact de l'élargissement sur les régions limitrophes des pays candidats.

3.5. **Activité E: soutien administratif général**

3.5.1. *Description*

En ce qui concerne la gestion des projets, les objectifs suivants peuvent être mentionnés:

La DG regroupe dans cette activité l'ensemble des actions liées à la gestion des ressources humaines, à la gestion financière, à la technologie de l'information, à la contribution de la DG à la mise en œuvre de politiques à l'échelle de la Commission (telles que la réforme administrative et la gestion par activités) et à la fonction d'audit interne.

3.5.2. *Objectifs pour 2002*

S'agissant de la **gestion financière**:

- effectuer un exercice approfondi d'«**analyse des risques**», en partenariat avec les autorités nationales, à l'égard des procédures nationales et communautaires de gestion des Fonds structurels, du Fonds de cohésion et de l'ISPA;
- encourager les États membres à **mieux programmer** la présentation à la Commission des dossiers financiers, en vue de permettre une répartition plus équilibrée au cours de l'année;
- développer le **partenariat** en vue de pallier aux faiblesses constatées lors des visites de contrôle effectuées par la Cour des comptes et par la direction G dans le domaine de la gestion, et en particulier de la gestion financière;
- analyser les **performances en matière de gestion financière** au cours de 2001, en vue notamment de simplifier les circuits établis au sein de nos services, d'en accroître l'efficacité et de réduire les délais, notamment s'agissant des opérations purement mécaniques, qui n'entraînent pas un travail d'analyse et d'appréciation technique, économique ou financière.

Une méthode d'archivage adéquate et un système de technologie de l'information efficace deviendront opérationnels en 2002, qui comprendront:

- la finalisation d'une **méthode d'archivage** des dossiers concernant la programmation et la gestion financière, fiable et uniforme, cohérente au niveau de la direction et de la DG;
- une amélioration de la qualité des données et de l'accès à l'information; le développement de fonctions d'information conformément aux demandes des utilisateurs;

- le soutien de la mise en œuvre de programmes par la mise en place du système de gestion informatisé pour les circuits décisionnels et financiers;
- la mise au point et la garantie d'un échange de données avec les États membres;
- le développement de l'intranet de la DG en un portail collectif.

En ce qui concerne la **gestion du personnel**, un certain nombre d'objectifs peuvent être définis:

- mise en œuvre du programme de formation de la DG;
- poursuite de la mise en œuvre du programme de décentralisation (MAP 2000);
- réduction de la durée moyenne des vacances de poste.

3.5.3. *Indicateurs/résultats attendus*

- Réduction des engagements restant à liquider d'avant 2000.
 - *Reste à liquider* de zéro pour les programmes/projets d'avant 1994.
- Niveau d'exécution du budget.
- Production d'un tableau de gestion intégré (tableau de bord).
- Nombre d'actions mises en œuvre pour améliorer la qualité des données (10 cette année).
- Deuxième version du système de notification sur le Web prêt pour fin avril.
- Remplacement de l'application «tableau de bord» pour fin mai.
- Deuxième version du système de flux de travaux disponible pour fin septembre.
- Nombre d'actions mises en œuvre pour promouvoir l'échange de données électronique entre régions.
- Mise en place d'un système de gestion du contenu du site Web pour l'intranet d'ici fin juin.

3.5.4. *Ressources globales*

La réforme de la Commission liée à la gestion financière a entraîné des changements importants, de sorte que les besoins en matière de gestion financière de la DG doivent être renforcés, tant à l'échelle horizontale que dans les unités géographiques.

3.5.5. *Actions spécifiques à entreprendre*

L'ensemble des actions liées à cette activité sont contenues dans l'IRMS (système de gestion intégrée des ressources) de la DG. À titre d'exemple, les actions suivantes peuvent être mentionnées:

- suivi et animation par la DG du débat sur la gouvernance;
- investissements destinés à améliorer le fonctionnement de la Commission:
 - système informatique intégré de gestion des flux de travaux, administration des documents et archivage,
 - suivi actif des infractions et irrégularités;
- prise en considération plus grande de la gestion financière, afin de réduire progressivement les irrégularités;
- Paiement dans les délais.

ANNEXE 1: données relatives aux objectifs et au plan d'évaluation

Objectifs de la DG

Description

Les objectifs de la DG dérivent directement du Traité et de la réglementation applicable. Cette réglementation couvre la période 2000-2006, celle des perspectives financières. Les objectifs généraux sont donc stables à l'intérieur de cette période.

Les objectifs du FEDER sont les suivants:

- (1) promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement;
- (2) soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle.

L'objectif du Fonds de cohésion est de contribuer à renforcer la cohésion économique et sociale de la Communauté, dans les pays qui sont le plus confrontés à un retard de développement.

L'objectif de l'ISPA est d'aider les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à améliorer leur situation environnementale et à développer des réseaux de transport.

Plan d'évaluation

En ce qui concerne l'évaluation des ressources, réalisations, résultats et impacts de la politique des Fonds structurels, la DG «Politique régionale» dispose d'un certain nombre d'instruments, qui peuvent être classés comme suit:

- (1) L'article 159 du Traité prévoit que la Commission présente tous les trois ans un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique et sociale. Le dernier rapport (2^e rapport sur la cohésion) a été publié en janvier 2001.
- (2) Sur la plan interne, la DG «Politique régionale» a mis au point un système global de mesure de la valeur ajoutée des interventions de l'UE en matière de politique régionale. À cette fin, on distingue quatre types de critères:
 - (a) critères liés à la réalisation d'objectifs communautaires:
 - cohésion économique et sociale
 - priorités communautaires
 - développement équilibré
 - (b) critères de type financier:

- effet de levier
 - additionalité
- (c) critères liés à la méthode relative à la conception et aux modalités de mise en œuvre propres aux Fonds structurels;
- (d) critères de type transnational ou liés à la mise en réseau d'actions.
- (3) Outre ces éléments plus structurels, la DG «Politique régionale» a un calendrier d'évaluation «continu», lié au cycle de programmation et de mise en œuvre des Fonds structurels. Chaque année, ce calendrier continu conduit à un certain nombre d'études et d'évaluations. Pour 2002, les principales études/évaluations seront les suivantes:
- (a) évaluation ex post objectif n° 1 (rapport final 2002);
 - (b) évaluation ex post objectif n° 2 (rapport final 2002);
 - (c) évaluation ex post objectif n° 6;
 - (d) évaluation ex post I.C. INTERREG II (rapport final 2003);
 - (e) évaluation ex post I.C. URBAN (final report 2003);
 - (f) évaluation thématique «développement durable» (rapport final 2002);
 - (g) évaluation thématique «société de l'information» (rapport final 2002);
 - (h) évaluation thématique «coût-efficacité des systèmes communautaires et nationaux de mise en œuvre des politiques structurelles» (rapport final 2003);
 - (i) évaluation des projets des trois Fonds (FEDER, Fonds de cohésion, ISPA) sur la base d'une analyse coût-efficacité et de suggestions relatives à l'opportunité d'un cofinancement et au taux de cofinancement (rapports finals 2002).